

→ En bref

Bourse pour demandeurs d'emploi en formation transfrontalière dans le cadre du programme Interreg Réussir sans frontière

Soutien financier : Bourse de 200 € par mois pendant toute la durée de la formation en Allemagne

Durée du programme : minimum 4 semaines

Âge : 16–30 ans, dérogation possible jusqu'à 35 ans

Contact : interreg@ofaj.org, Tél: 01 40 78 18 41

Plus d'infos sur : www.reussirsansfrontiere.eu



Crédit Photo : Pascal Bodez - Jean-Luc Stadler - © CandyBox Images - Direction de la Communication - Région Grand Est

→ BOURSE DE MOBILITÉ POUR DEMANDEURS D'EMPLOI EFFECTUANT UNE FORMATION TRANSFRONTALIÈRE DANS LE RHIN SUPÉRIEUR



OFAJ

51, rue de l'Amiral-Mouchez

75013 Paris

Tel +33 1 40 78 18 18

www.Ofaj.org



Dépasser les frontières,
projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen :
mit jedem Projekt

OFAJ Office franco-allemand
pour la jeunesse
DFJW Deutsch-französisches
Jugendwerk



Cofinancé par l'Union européenne
Fond européen de développement régional (FEDER)
Von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières,
projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen :
mit jedem Projekt



Cofinancé par l'Union européenne
Fond européen de développement régional (FEDER)
Von der Europäischen Union kofinanziert
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)

OFAJ Office franco-allemand
pour la jeunesse
DFJW Deutsch-französisches
Jugendwerk

Réussir sans frontière : Bourse pour demandeurs d'emploi effectuant une formation transfrontalière dans le Rhin Supérieur



Dans le cadre du projet Interreg V Réussir sans frontière, co-financé par le Fonds européen du développement régional (FEDER) et la région Grand-Est, l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) attribue une bourse de mobilité pour des demandeurs d'emploi du Bas-Rhin (67) et du Haut-Rhin (68) qui effectuent une formation transfrontalière dans la partie allemande du Rhin Supérieur.

Ces formations visent à favoriser l'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail transfrontalier et à augmenter leur chance d'être recrutés par les entreprises allemandes.

→ Conditions générales :

- Le demandeur d'emploi doit résider de façon permanente dans les départements du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin.
- Le demandeur d'emploi doit effectuer une formation en Allemagne dans une entreprise ou un organisme de formation situé dans le périmètre suivant :
 - > Bade-Wurtemberg : la partie ouest du Land du Bade-Wurtemberg, avec les Landkreise ou Stadtkreise Lörrach, Waldshut, Breisgau-Hochschwarzwald, Freiburg, Emmendingen, Ortenau, Rastatt, Baden-Baden et Karlsruhe.
 - > Rhénanie-Palatinat : la partie sud de la Rhénanie-Palatinat avec les Landkreise Germersheim et Südliche Weinstrasse, la kreisfreie Stadt Landau et les deux Verbandsgemeinde Dahner Felsenland et Hauenstein, qui font partie du Landkreis Südwestpfalz.
- Plus d'informations sur :
www.interreg-rhin-sup.eu/connaitre-le-programme/perimetre/
- La limite d'âge est fixée à 30 ans révolus au démarrage de la formation. Des dérogations sont possibles jusqu'à l'âge de 35 ans.
- La durée du programme de formation doit être de 4 semaines minimum.
- Les boursiers ont une obligation d'assiduité : une absence maladie prolongée de plus de 3 semaines ou une absence non-justifiée induit une suspension de la bourse.

→ Qui peut en bénéficier ?

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

→ Quel est le montant de la bourse ?

Le demandeur d'emploi peut obtenir dans le cadre du programme Réussir sans frontière une bourse forfaitaire de 200 € par mois de formation effectué, en Allemagne, et ce pendant toute la durée de la formation.

→ Comment en faire la demande ?

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site de l'OFAJ www.Ofaj.org. Il doit être signé par le stagiaire de la formation professionnelle. Une demande de bourse pour formation transfrontalière doit être visée par l'organisme de formation (signature & cachet). Le demandeur envoie le dossier à l'OFAJ (adresse indiquée sur le formulaire) dans les cinq jours suivants le démarrage de la formation. Les formations déjà réalisées, et pour lesquelles aucune demande préalable n'a été déposée, ne peuvent être subventionnées.

Seules les demandes dûment remplies, signées et accompagnées d'un dossier complet seront traitées par l'OFAJ. Tout dossier incomplet sera retourné.

Le dossier de demande de subvention doit inclure les documents suivants :

- formulaire dûment rempli et signé
- curriculum vitae du demandeur d'emploi (l'adresse complète doit être mentionnée /adresse électronique souhaitée)
- copie de la lettre d'engagement du stagiaire / convention de stage / attestation de la formation
- relevé d'identité bancaire du demandeur d'emploi

La subvention sera versée mensuellement et directement au demandeur dans un délai d'un mois maximum après réception des justificatifs demandés (feuille de présence mensuelle) qui devront être transmis à la fin de chaque mois. En fin de formation est demandé un compte rendu tenant compte de la trame remise et une attestation du centre de formation. Ces documents doivent être transmis à l'OFAJ au plus tard un mois après la fin de la période de formation du stage. Le rapport peut faire l'objet d'une publication sur le site internet de Réussir sans frontière ou de l'OFAJ.